Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260219-2026_01_40-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU 19 FEVRIER 2026

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de LORIENT

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
CONTRAT D'OBJECTIFS « LANESTER WOMEN MORBIHAN » AVEC L'AVENIR CYCLISTE LANESTER 56

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 19 FEVRIER 2026

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 29

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
Mme MORELLEC. M. LE BLE. Mme DUMONT. M. PERON. Mme LE MOEL-RAFLIK. M. JUMEAU. Mme PEYRE. M. JESTIN. Mme SORET-CELLE. M. LE GUENNEC. M. LEGEAY. Mme BONDON. M. GARAUD. Mme LE GAL. M. CILANE. Mme DUVAL. Mme RIOU. M. COQUELIN. Mme BUSSENEAU. Mme LE HUEC. Mme LOPEZ-LE GOFF. Mme HEMON. M. ALLENO. Mme LE BORGNIC. M. FLEGEAU. M. MEGEL. Mme GALAND. M. HENAFF.

Absents excusés :
Mme LE BOEDEC donne pouvoir à Mme DUMONT
M. LEBLOND donne pouvoir à Mme MORELLEC
M. CHAMBELLAND donne pouvoir à M. PERON
Mme LE COZ donne pouvoir à Mme LE BORGNIC
Mme MAHO
M. SCHEUER

Mme RIOU est élue secrétaire de séance pour la présente session.

La Ville de Lanester et l'Avenir Cycliste Lanester 56 souhaitent renouveler la convention de partenariat (jointe en annexe), qui se décline en objectifs d'éducation, de performance et de communication dans le cadre d'un projet de développement du cyclisme féminin pour 2026.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260219-2026_01_40-DE

L'équipe fanion Lanester Women Morbihan créée en 2022, évolue en Nationale 1, plus haut niveau amateur.

La convention prévoit qu'au début de chaque saison sportive une réunion des signataires est organisée pour définir et valider les actions à mettre en place dans le cadre d'un contrat d'objectifs et donne lieu à la prise d'un avenant.

Le contrat d'objectifs pour la saison 2026 met l'accent notamment sur la promotion du sport féminin et sur le développement de la pratique des jeunes.

Les projets, actions et objectifs à atteindre sont détaillés dans ce contrat.

Ces dépenses sont prévues à l'article 6574 du budget de la Ville

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses art. L 1111-2 et L2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale chargée des activités sportives réunie le 28 janvier 2026.

Considérant l'engagement de la Ville de Lanester en faveur de l'égalité femmes-hommes,

Considérant les objectifs visés par cette convention en faveur du sport sur la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : **ADOPTE** la convention de partenariat et le contrat d'objectifs défini pour la saison 2026 entre la Ville de Lanester et l'Avenir Cycliste Lanester 56.

Article 2 : AUTORISE le Maire à signer cette convention

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER (MORBIHAN)

MAIRIE DE LANESTER 56 (MORBIHAN)